

LETTRE

A

MM. DE NOEL ET COMPAGNIE,

SOUSSIONNAIRES DE LA CONSTRUCTION DU PONT
A JETER SUR L'ARRIÈGE A AUTERIVE (HAUTE-
GARONNE), MOYENNANT LA JOUISSANCE DU PÉAGE
PENDANT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ANNÉES.

PAR

M. R. M. MAURETTE, DE TOULOUSE,

INGÉNIEUR AU CORPS ROYAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.



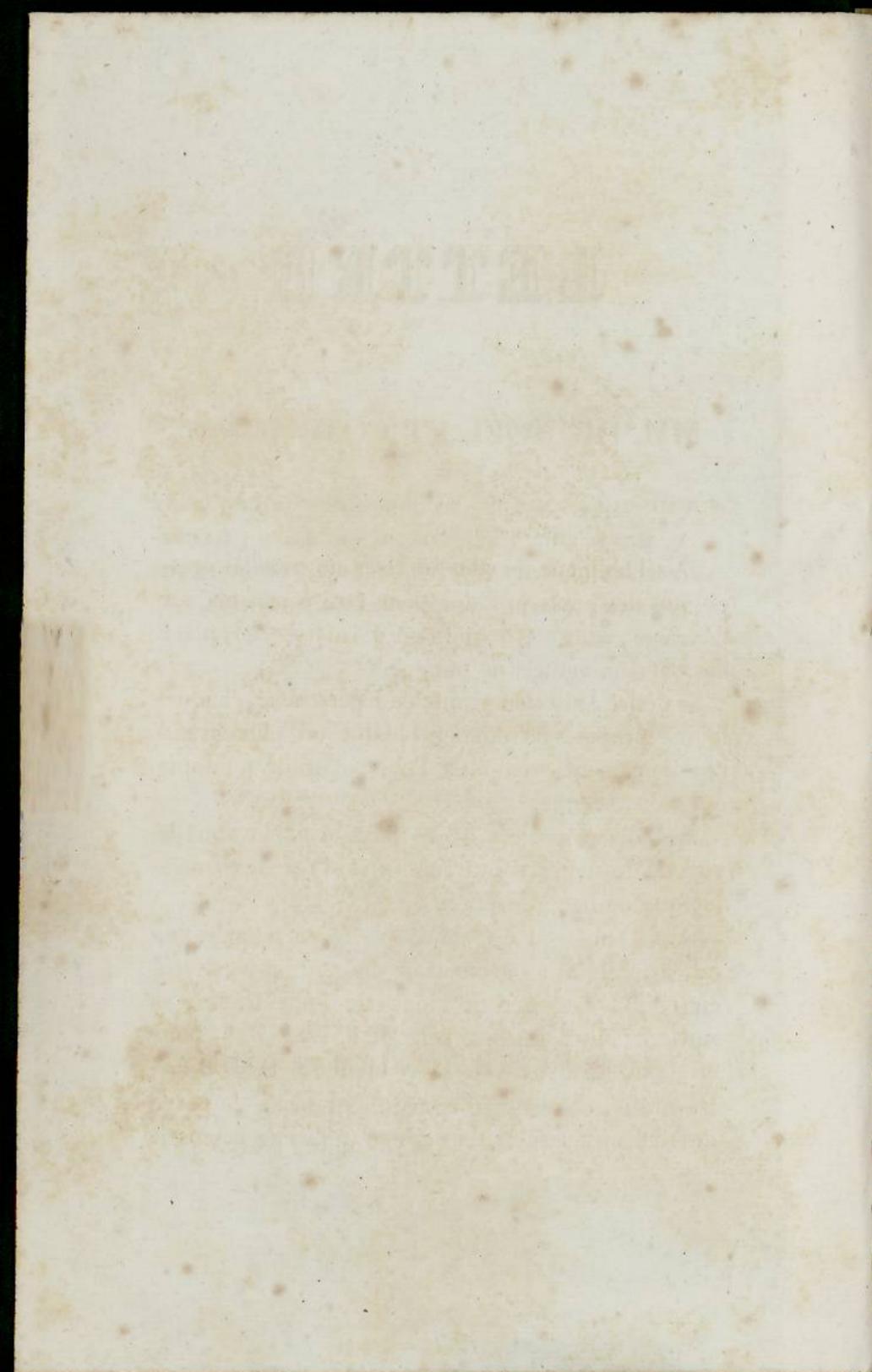
IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB, N^o 24.



1826.





Paris, le 20 Janvier 1826.

Messieurs,

J'AI l'honneur de vous adresser un parallèle graphique des ponts projetés pour être construits sur l'Arrière, dans votre commune d'Auterive, à la place des bateaux actuels de passage.

Je désire, Messieurs, que ce léger travail, auquel je me propose de donner bientôt un plus grand développement, remplisse l'objet d'utilité publique qui vous occupe.

Les divers projets de ce pont, comme vous le voyez, Messieurs, sont tracés suivant l'ordre chronologique de leur rédaction.

Ainsi l'on trouve d'abord placée en tête du parallèle, l'élévation géométrale de mon projet dressé en 1823, évalué cent vingt-un mille francs, et souscrit, Messieurs, par vous, le 25 juin 1824, pour être exécuté à vos frais moyennant l'abandon à votre profit, pendant 99 années, des droits de péage des bateaux actuels du passage, afferlés depuis le

1^{er} janvier 1823, la somme annuelle de quatre mille francs, et antérieurement à cette époque, celle de dix-neuf cents francs seulement.

Immédiatement au-dessous de cette élévation géométrale, on voit celle du projet fourni, le 28 juin 1825, par M. le chevalier Eudel, et évalué, non compris ses honoraires réclamés, la somme de 134,000 francs; bien que cet ingénieur en chef eût avancé, dans son avis du 31 décembre 1824 sur mon projet, qu'il était très-facile de jeter un pont au même endroit pour moins de 121,000 francs, annonçant en outre qu'il se présenterait des souscripteurs pour le construire, moyennant l'abandon du péage pendant seulement 74 années; l'argent étant, disait-il, si abondant à Toulouse, que les capitalistes de cette ville s'estimeraient trop heureux d'en placer ainsi une partie, ne fût-ce qu'au taux de 4 pour cent par an.

Enfin viennent ensuite les élévations géométrales de mes deux nouveaux projets des 5 et 17 septembre dernier, envoyés à M. l'Inspecteur de la 9^{ème} division des ponts-et-chaussées, le premier à Montpellier et le second à Toulouse, par forme d'amendement à celui de M. le chevalier Eudel.

J'ai déjà eu l'honneur, Messieurs, de vous annoncer que le projet de M. le chevalier Eudel avait été trouvé si peu motivé que, dans sa séance du

26 novembre dernier, le conseil des ponts-et-chaussées n'avait pu s'empêcher de donner la préférence à celui que je dressai le 5 septembre.

Je ne reviendrai donc pas encore aujourd'hui sur ces particularités déjà connues de vous. Je me bornerai à vous annoncer que M. le Directeur-général a approuvé l'avis du conseil des ponts-et-chaussées, et que sa décision, en date du 30 décembre dernier, a été adressée, peu de jours après, à M. le préfet du département de la Haute-Garonne, avec invitation de la faire connaître à M. le chevalier Eudel, pour avoir à s'y conformer, c'est-à-dire pour avoir à fournir, sans délai, le devis de ce nouveau projet et le procès-verbal de conférence nécessaire en pareil cas.

Si M. le chevalier Eudel met à remplir ce soin autant de temps qu'il en a mis à faire son projet du 28 juin dernier (plus de 4 mois), ou bien seulement autant qu'il en mit à donner son avis du 31 décembre 1824, sur mon projet de 1823 (3 mois et demi); il est bien à craindre que la première pierre du pont ne puisse pas être posée le 4 novembre prochain, jour de la fête de Sa Majesté, comme vous comptiez pouvoir le faire l'an dernier à la même époque; il faudra d'ailleurs du temps à l'administration :

1^o Pour examiner si M. le chevalier Eudel s'est conformé exactement à ce qu'on vient de lui pres-

crire, et pour indiquer les modifications dont son travail pourrait avoir besoin;

2° Pour procéder, par voie de publicité et de concurrence, à l'adjudication de l'exécution des travaux à entreprendre, moyennant le seul abandon, pendant un certain temps, des droits de péage;

3° Enfin, pour provoquer et obtenir l'ordonnance royale approbative de la concession en faveur de celui qui aura pu faire la soumission la plus avantageuse.

Je souhaite très-vivement, Messieurs, qu'on vous trouve des successeurs : vos vues pour le bien public seraient alors remplies, sans cesser de retirer de vos capitaux l'intérêt auquel ils peuvent être aujourd'hui placés. Dans le cas contraire, vous devez vous rappeler qu'un certain jour j'ai eu l'honneur de vous démontrer, par des calculs sans réplique, que votre sacrifice en faveur de la contrée et par suite au profit de l'État, à l'expiration du délai de la concession demandée, se serait élevé à plus de cinq millions de francs, dans les hypothèses même les plus favorables.

Sous d'autres rapports, il est également à désirer que les tentatives auxquelles va se livrer l'administration générale des ponts-et-chaussées ne restent pas sans succès ; car alors, affranchi envers vous de mes engagements volontaires et désintéressés, je pourrai

me livrer à d'autres travaux, et terminer beaucoup plus tôt le projet de pont suspendu, dont je m'occupe pour être construit sur une des grandes rivières navigables et sur une des grandes routes de notre département.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Maurette.

P. S. S'il existe, Messieurs, sur le parallèle ci-joint, une différence dans les indications de la hauteur à laquelle les eaux de l'Arriège s'élevèrent en 1772, cela ne peut venir que de la diversité des personnes auxquelles M. le chevalier Eudel et moi nous sommes adressés pour connaître cette élévation, et qui n'auraient pas été d'accord dans leur déclaration. La différence, au surplus, est si légère, qu'en vérité il ne vaut guère la peine de la relever; et il sera facile de rectifier cet objet à l'époque de la construction du pont.

Il est évident que les principes de la morale
sont les mêmes que ceux de la physique
et de la chimie. Les lois de la morale
sont les mêmes que celles de la nature.

La morale est la science de ce qui est bon
et de ce qui est mal. Elle est la science
de ce qui est utile et de ce qui est nuisible.

La morale est la science de ce qui est juste
et de ce qui est injuste. Elle est la science
de ce qui est équitable et de ce qui est inéquitable.

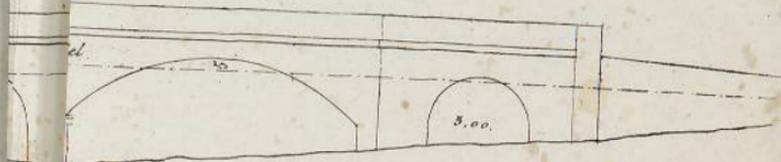
La morale est la science de ce qui est sage
et de ce qui est insensé. Elle est la science
de ce qui est prudent et de ce qui est imprudent.
La morale est la science de ce qui est vertueux
et de ce qui est vicieux. Elle est la science
de ce qui est noble et de ce qui est ignoble.
La morale est la science de ce qui est digne
et de ce qui est indigne. Elle est la science
de ce qui est honorable et de ce qui est déshonorant.

Projet de pont sur le ruisseau de la haute Garonne.

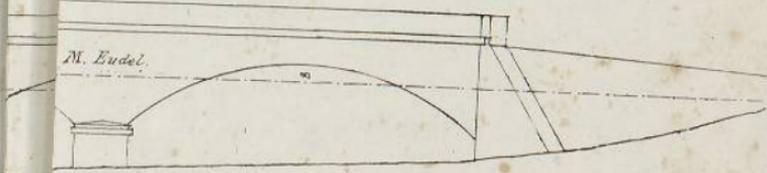
projet soumissionné, le 25 Juin 1824
et affermé aujourd'hui 4000^f
au débouché 98.00.



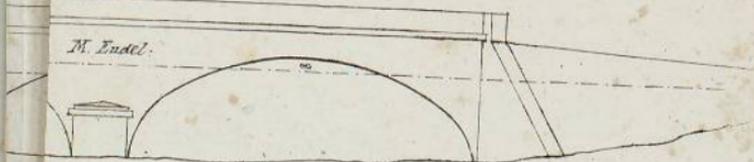
évaluation 134,000^f non compris les
travaux de cette année, comme inévitables.
au débouché . 85.00.

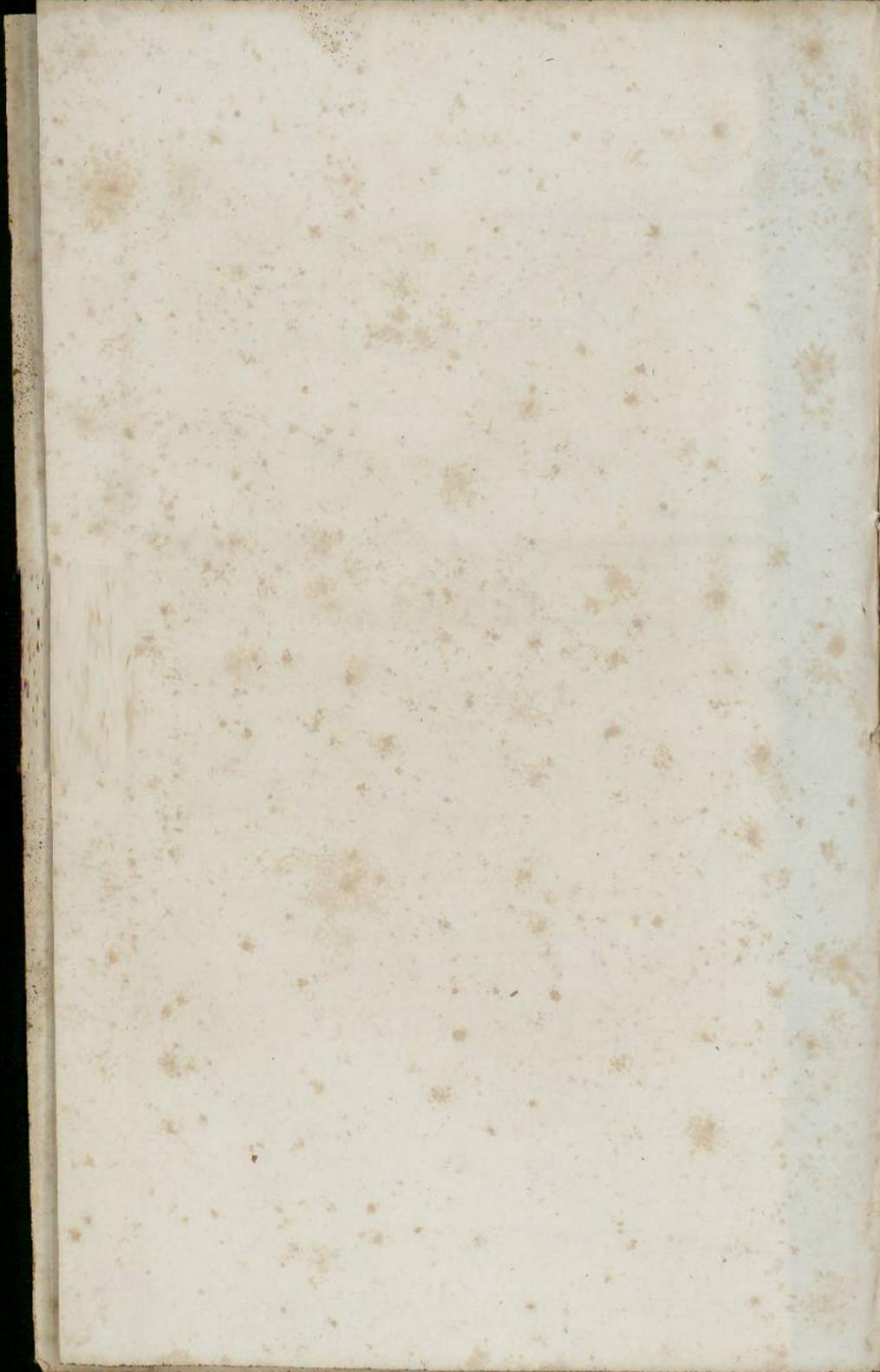


projet soumissionné à celui de M. le Chevalier
et affermé aujourd'hui 4000^f
au débouché . 85.00.



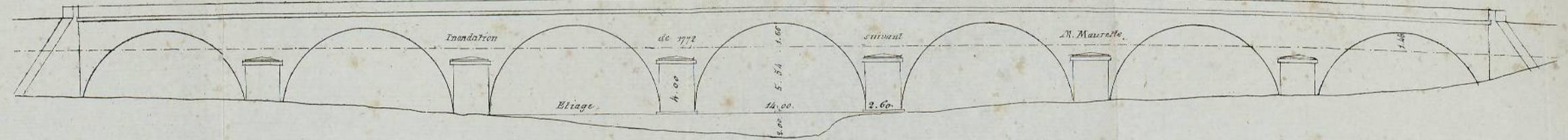
projet soumissionné à celui de M. le Chevalier
et affermé aujourd'hui 4000^f
au débouché . 85.00.



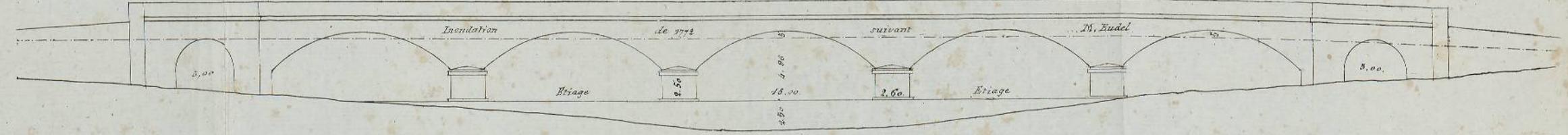


Parallèle des Ponts projetés pour être construits sur l'Auzège, à Auzerive, département de la Haute Garonne.

Premier projet de M. R. M. Maurette, Ingénieur au Corps Royal des Ponts-et-Chaussées, conçu en 1823. Évalué 121,000^{fr} et soumissionné, le 25 Juin 1824 par la Compagnie de Noël pour être exécuté à ses frais, moyennant l'abandon, pendant 99 années, des droits du Péage, seulement affermis aujourd'hui 1000^{fr}.
 distance d'une culée à l'autre 118.00. Longueur totale du débouché 96.00.



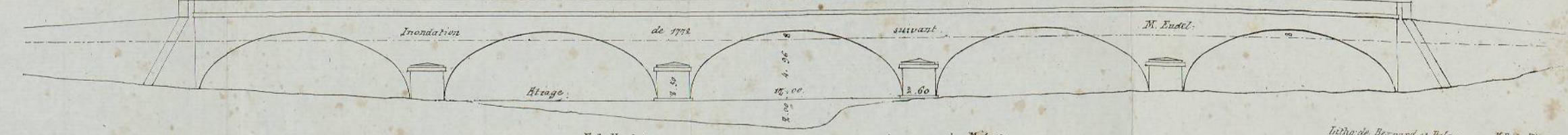
Unique projet de M. le Chevalier Eudel, Ingénieur en Chef au Corps Royal des Ponts-et-Chaussées, dressé le 28 Juin 1825. Évalué 134,000^{fr} non compris les honoraires réservés, et rejeté tant par le Conseil, que par M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées en novembre et décembre dite année, comme inexecutable.
 distance d'une culée à l'autre 100.80. Longueur totale du débouché 95.00.



Second projet de M. R. M. Maurette, Ingénieur au Corps Royal des Ponts-et-Chaussées, adressé à M. Hageau, le 5 7^{me} 1825, par forme d'amendement à celui de M. le Chevalier Eudel et adopté par M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées, le 30 décembre 1825, sur l'avis du Conseil du 25 novembre précédent et la proposition du dit M. Hageau.
 distance d'une culée à l'autre 95.00. Longueur totale du débouché 85.00.



Troisième projet de M. R. M. Maurette, Ingénieur au Corps Royal des Ponts-et-Chaussées, adressé à M. Hageau le 17 7^{me} 1825, par forme d'amendement à celui de M. le Chevalier Eudel et non soumis à l'examen du Conseil et à l'approbation de M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées, quoique méritant peut être, sous tous les rapports, la préférence sur le précédent.
 distance d'une culée à l'autre 95.00. Longueur totale du débouché 85.00.



Echelle de 0 5 10 15 20 25 Mètres.

Litho de Bernard et Balaruc, rue N. D. des Victoires 16.

